

II. FICHE UNIQUE DE RÉSERVATION



Cette fiche complète le « **Dossier Unique d'Inscription** ». Son remplissage est **obligatoire** et permet **de réserver**, en une seule fois, l'accueil de votre enfant sur **les services suivants** :
Périscolaire, Cantine, Accueil de loisirs, Service Animation.

Si aucun des services n'est utilisé, barrer simplement le tableau au verso avant de signer et remettre la feuille.

ARTENAY & SES SERVICES JEUNESSE

Concilier « Vie professionnelle » et « Scolarité des enfants » est une problématique majeure pour chaque foyer. En ce sens, depuis de nombreuses années, la municipalité d'Artenay s'attache à soutenir les familles en leur proposant des accueils adaptés à chaque âge.

Nos effectifs d'inscrits ne cessant de croître au fil du temps, nous sommes pleinement conscients du poids de ces accueils dans le rythme hebdomadaire de vos enfants, d'où notre volonté de répondre au mieux à leurs besoins afin de favoriser leur scolarité et leur épanouissement.

Pour répondre à cette ambition, grâce à la participation de l'ensemble de la communauté éducative, nous avons élaboré un **Projet Educatif Territorial (PEDT)** dont le but est de garantir la pertinence des actions menées par nos services Jeunesse. Ce dispositif est un cahier des charges exigeant nous engageant à respecter des normes d'encadrement, de qualification et de mise en œuvre d'objectifs éducatifs adaptés aux enfants. **Ce document est inclus dans la 2nde partie du « Guide des familles » et retirable auprès de nos services municipaux sur simple demande.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ➔ **Tableau de réservation** : Cochez au dos de cette feuille les temps d'accueil que fréquentera votre enfant (*obligatoire*)
- ➔ **Réservation** : L'absence de réservation peut engendrer le refus de votre enfant ou l'application de pénalités (*Voir règlements*)
- ➔ **Annulation** : Toute réservation vaut facturation sauf annulation dans les délais¹ ou présentation d'un certificat médical
- ➔ **Plannings spécifiques** : En cas de planning irrégulier, n'hésitez pas à vous rapprocher des responsables de site de votre école afin de récupérer de nouvelles « fiches de réservation ».
- ➔ **Permanences** : En cas de besoin, les responsables de sites assurent des permanences le matin de 7h30 à 9h30 et le soir de 16h30 à 19h.
- ➔ **Responsables de site** : Ils sont en charge de la coordination entre les familles et les services municipaux et sont à votre disposition pour toute problématique hors temps scolaire (*retrait et retour de dossiers, questionnement, annulation, réservation, facturation, plannings spécifiques, ...*)

➔ Site maternelle : Mme PIERRE Mélanie (06 03 11 07 25 ; famille.mairie.artenay@orange.fr)

➔ Site élémentaire : Mme PREVOT Priscilla (06 22 90 87 68 ; famille.mairie.artenay@orange.fr)

Attention ! Pour sécuriser vos requêtes (*inscription, annulation, ...*), nous vous invitons à utiliser notre mail. Contrairement aux téléphones, il est accessible à toute heure et vous pouvez solliciter un accusé de réception.

RÉSERVATION DES TEMPS D'ACCUEIL

TABLEAU DE RÉSERVATION


(A compléter & retourner)

Indiquer **vos besoins hebdomadaires d'accueil** pour « le mois » ou « l'année scolaire »

- ➔ **A retourner auprès du responsable de site** (*Mail ou courrier*)
- ➔ **Modifications ponctuelles** : Un simple mail, courrier ou appel dans les délais¹
- ➔ Nous vous conseillons de conserver **une copie de vos réservations.**

¹ Le vendredi avant 9h pour la semaine suivante.

ENFANT (NOM PRENOM) :			TABLEAU DE RESERVATION DES SERVICES JEUNESSE D'ARTENAY															CE PLANNING EST VALABLE POUR : (case à cocher) <input type="checkbox"/> TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE <input type="checkbox"/> LE MOIS DE :											
			1 ^{ERE} SEMAINE					2 ND SEMAINE					3 ^{EME} SEMAINE							4 ^{EME} SEMAINE					5 ^{EME} SEMAINE				
			LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI			LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SERVICES JEUNESSE	DATES ²																												
PERI - SCOLAIRE	ACCUEIL MATIN	7H30 A 9H																										<ul style="list-style-type: none"> * L'accueil des enfants est réalisé au sein de leur école (Excepté le mercredi où les enfants sont rassemblés à l'accueil élémentaire) * Le tarif est basé sur votre quotient familial (Plafond à 0,75€ les 30 minutes) * Le goûter est à fournir ainsi qu'un change en maternelle * Des animations et de l'aide aux devoirs sont organisées 	
	ACCUEIL MIDI	12H A 12H30																											
	ACCUEIL SOIR	16H30 A 19H																											
CANTINE SCOLAIRE ³		12H A 13H30																										<ul style="list-style-type: none"> ➔ Repas sans porc : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non * Le prix du repas est de 3,87€ (Aides et spécificités tarifs en bas de page³) 	
NAP ¹	MATERNELLE	JEUDI 13H30 A 16H30																										<ul style="list-style-type: none"> * L'accueil des enfants est facultatif, gratuit et réalisé au sein de leur école * Seuls les enfants inscrits sont acceptés. * Des ateliers adaptés aux besoins des enfants sont proposés. * En NAP maternelle, un départ anticipé est possible à 15h les jeudis. 	
	ELEMENTAIRE	15H30 A 16H30																											
ACCUEIL DE LOISIRS	MERCREDI APRES-MIDI	12H A 18H30																										<ul style="list-style-type: none"> * Cet accueil se déroule au sein de l'école élémentaire. Les enfants seront automatiquement récupérés auprès des services périscolaires après l'école. * Les enfants de maternelle utiliseront le transport scolaire pour s'y rendre. * Le tarif est basé sur votre quotient familial (hors commune : +1,5€) * Possibilité de récupérer votre enfant dès 16h30 les mercredis ➔ Repas sans porc : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non (Pensez à cocher les cases « repas ») 	
	REPAS ALSH																												
BUS	DESTINATION :	MATIN																										<ul style="list-style-type: none"> * Service géré et sous la responsabilité du Conseil Régional ↳ Contact local : Mme CHAMBRAIN au 06 82 46 82 73 * La mairie s'occupe uniquement de la montée dans les bus et de l'accompagnement des maternelles. 	
		SOIR																											
SERVICE ANIMATION	AIDE AUX DEVOIRS	16H30 A 18H30																										<ul style="list-style-type: none"> * Accueil libre et gratuit à partir de 10 ans (CM2 minimum). * Organisé au sein du Local Jeunes (encadrement qualifié) 	
	LOCAL JEUNES	13H30 A 18H																											<ul style="list-style-type: none"> * Accueil libre à partir de 10 ans. * Les enfants sont répartis dans les activités selon leur groupe d'âge * Cotisation annuelle : 20€ pour les Arténaysiens et 30€ pour les Extérieurs

 : Ne pas compléter

¹ NAP : Nouvelles Activités Périscolaires (Gérées par les services périscolaires)

² Dates : A compléter pour les plannings mensuels

³ Tarifs cantine : Ils sont révisés annuellement en janvier. Pour les familles domiciliées sur Artenay, des dossiers d'aide sont sollicitables auprès de la Mairie : 02 38 80 40 17
Pour les familles extérieures, veuillez-vous renseigner auprès de vos communes de résidence.

L a fiche de réservation doit être retournée signée même en l'absence d'utilisation des services. Pour les personnes ignorant leur planning futur, indiquer vos besoins les plus probables à ce jour.

En cas de changements, retourner les modifications aux responsables de sites Mmes PIERRE Mélanie et PREVOT Priscilla (coordonnées au recto).

A fin d'enrichir l'offre éducative proposée aux enfants, grâce à des partenariats avec des acteurs locaux, diverses prestations extrascolaires (musique, anglais, zumba, ...) sont dispensées en parallèle des accueils municipaux. Si vous souhaitez bénéficier de ces « passerelles », nous vous invitons à consulter la section « associations » du site internet de la mairie (www.ville-artenay.fr).

NOM PRENOM,

DATE & SIGNATURE :